

BULLETIN MUNICIPAL



Année 2016

VŒUX DU MAIRE

Chères Poillysiennes, chers Poillysiens,

Notre traditionnel bulletin de présentation des vœux pour l'année nouvelle, qui fait aussi le bilan des diverses activités et travaux de l'année passée, a pris du retard à cause d'un évènement majeur pour notre commune : la Saint-Vincent tournante du Chablisien qui vient d'avoir lieu les 4 et 5 février 2017. Ce grand rassemblement aux dires des organisateurs, n'aura accueilli qu'environ 7 000 personnes le dimanche, car la météo était incertaine le matin. Fort heureusement, l'après-midi, au moment où la foule défilait dans les rues, l'éclaircie espérée est arrivée pour le plus grand bonheur de tous. Ce fut néanmoins un réel succès pour tous ceux qui ont participé à la mise en place de cette grande fête et qui jusqu'au bout, ont eu des sueurs froides, car il fallait assurer une sécurité sans faille avec une météo sans cesse menaçante.

A l'heure du bilan, je remercie très sincèrement le Comité Saint-Vincent Poilly 2017 et son Président M. Thibault Malaquin, qui ont effectué un remarquable travail d'organisation. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des bénévoles et autres partenaires, ainsi qu'aux habitants du village qui se sont montré tolérants et ont, pour beaucoup, participé à la décoration souvent remarquable des rues et des façades de maisons.

Il restera de cette fête, de belles images et aussi une excellente « Cuvée Poilly » qui mérite d'être connue.

Merci enfin aux gérants du magasin Proximarché qui ont assuré la reprise de l'ancien Vival après le départ de Christine Kuhner, permettant ainsi à la population, de continuer à bénéficier de services de proximité (épicerie, pain, gaz, point Poste, journaux ...) et ont été un relai pour la vente des articles proposés par le Comité Saint-Vincent.

En revenant à la vie quotidienne, force est de constater que l'année 2016 a encore connu des périodes tragiques, notamment avec le terrible attentat de Nice, où un résident Poillysien M. Joussemet y a trouvé la mort. Aussi, ayons une pensée pour sa famille.

Côté météo, tout a été dit, et là encore notre village a été dans l'épicentre de violents phénomènes climatiques (gels tardifs puis tempête de grêle) décimant vignobles et cultures.

Plus que jamais l'assistance aux personnes en détresse doit être un devoir pour tout un chacun et c'est d'ailleurs ce que nous enseigne la fête de Saint-Vincent, puisque c'est au moyen-âge sous les auspices de l'église que furent créées des sociétés de secours mutuel dont le but était de subvenir aux besoins des personnes en détresse et qui se rassemblaient le jour de la Saint-Vincent dans un souci d'entraide et de solidarité. Cette solidarité est toujours bien présente au travers de la vie associative du village qu'il convient d'encourager et de préserver dans ses aspects divers, pour l'intérêt de tous.

Avant de terminer mon propos, je tiens à avoir une pensée pour tous les Poillysiens disparus en 2016. Certains ont été très présents dans la vie du village et ont laissé une trace indélébile qu'il convient de saluer.

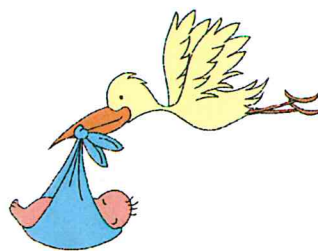
Bien que tardifs, je vous présente à toutes et tous, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2017.

Joël RINTJEMA

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

GREGOT BIRCHEN Léa le 19 avril



Noël communal 2016

DECES :

BOUTROLLE Désiré

le 17 janvier

GAGNEPAIN Gisèle

le 19 février

LUEZ ép DROUIN Marie-Josèphe

le 28 mars

DHUIT Bernard

le 12 avril

MAUBROU Antoinette

le 7 mai

DOUCET ép MOREAU Edith

le 22 juin

RENAUT Monique

le 4 août

MARTIN ép FLACELIERE Denise

le 27 août

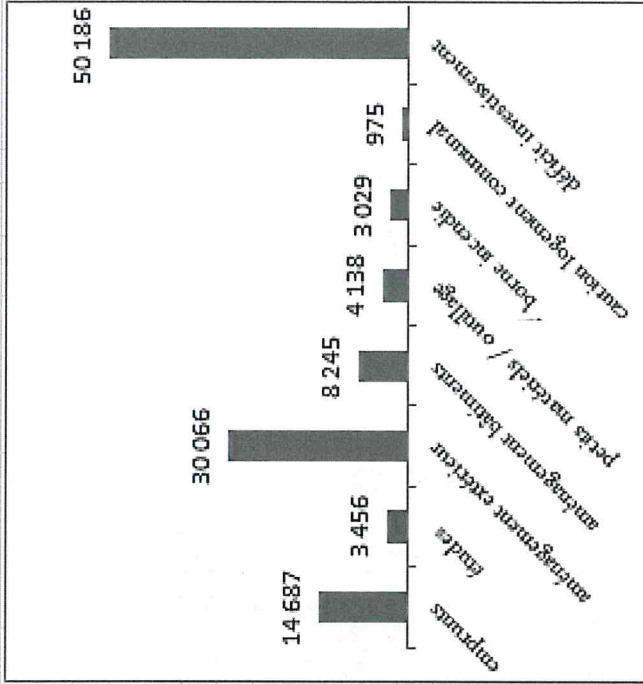
BEZANCON Annette

le 7 décembre

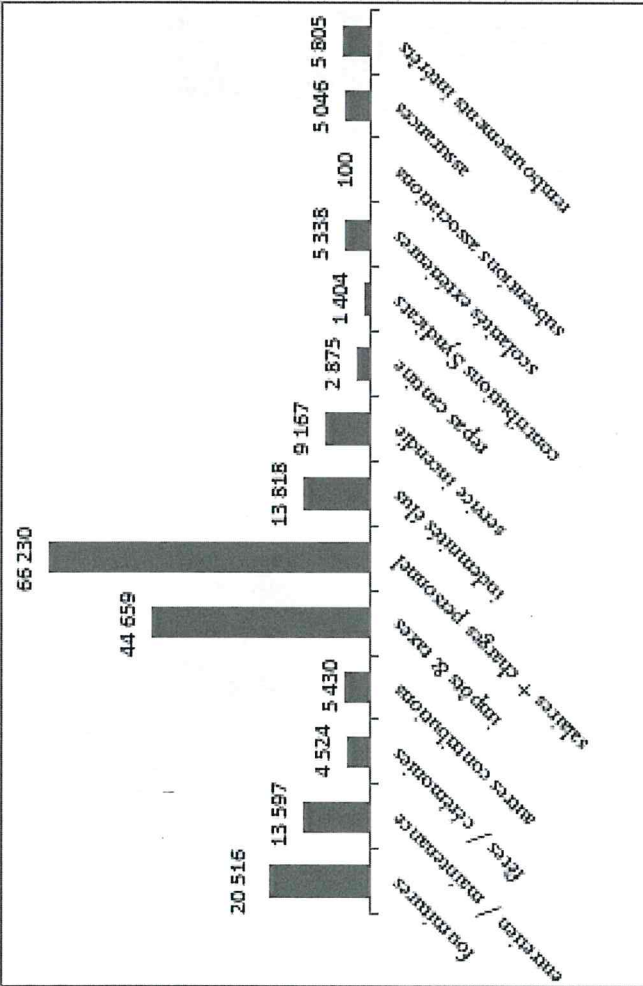


FINANCES COMMUNALES 2016

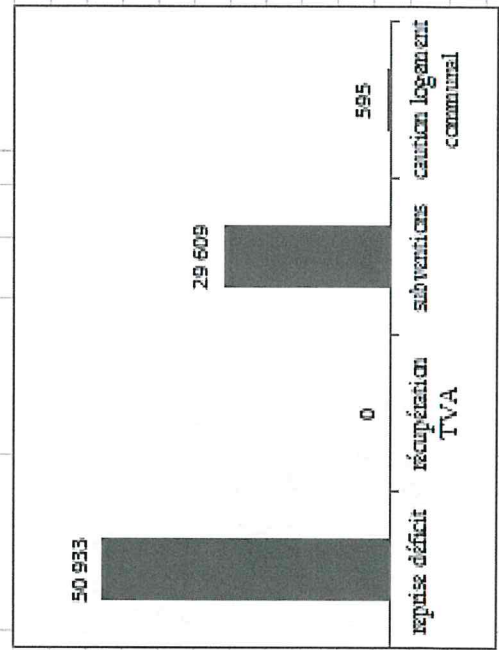
dépenses investissement



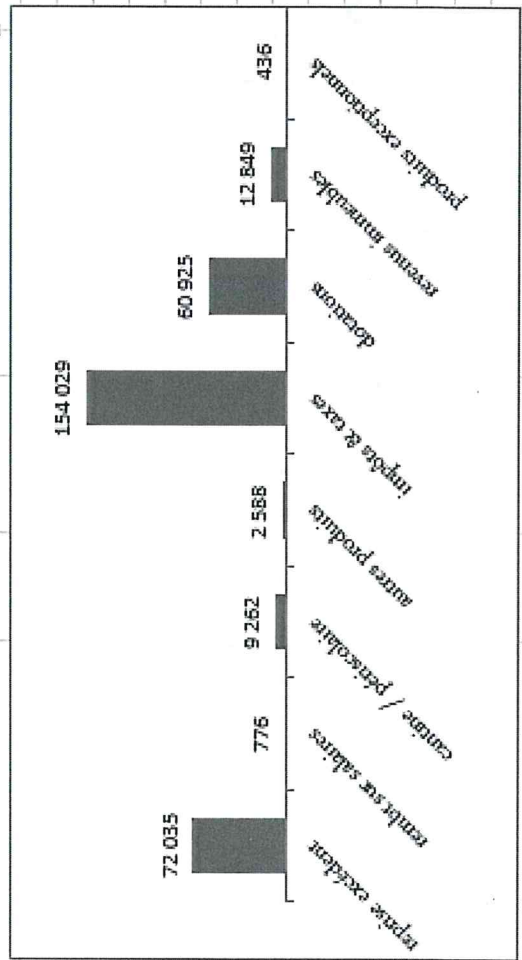
dépenses fonctionnement



recettes investissement



recettes fonctionnement



INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS ET OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mairie 48 rue d'en Bas 89310 Poilly-sur-Serein Tél : 03.86.75.90.29 Fax : 09.62.11.16.93 Email : poillyserein-mairie@wanadoo.fr	Horaires d'ouverture Lundi : 11h00 – 13h00 Mardi : 17h00 – 18h30 Jeudi : 9h00 – 10h30 Samedi : 11h00 – 12h30 (permanence élus)
--	--

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie : Madame Gaëlle DE RYCK
Adjoint technique : Monsieur Joël LECESTRE
Adjoint d'animation : Madame Angelina LIVET
Adjoint technique et d'animation : Madame Françoise LECESTRE

NOUVEAUX HABITANTS – DÉMÉNAGEMENT INTRACOMMUNE

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants. Pensez à venir vous présenter au secrétariat de Mairie, c'est le seul moyen de vous connaître.

Nous pourrions vous renseigner sur la vie pratique dans le village, sur les services municipaux et communautaires qui sont à votre disposition.

Tout au long de l'année, nous vous invitons à consulter les panneaux d'affichage situés devant la mairie.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes filles et garçons de 16 ans, habitant la commune doivent obligatoirement se faire recenser, en se présentant en mairie avec leur livret de famille et leur carte d'identité dans les 3 mois suivant leur date d'anniversaire. L'attestation de recensement délivrée leur sera nécessaire pour se présenter à tout concours ou examen, scolaire ou autre, comme le permis de conduire.

TRAVAUX D'URBANISME

L'église et le colombier sont des édifices classés et inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Tout projet de travaux apportant la moindre modification à l'aspect extérieur de votre habitation doit être préalablement déclaré et/ou obtenir une autorisation. Il en est de même pour les installations d'assainissement.

Agence et logo Agence sont des marques déposées par Apple Inc., enregistrées aux États-Unis et dans d'autres régions. App Store est une marque d'Apple Inc.



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

QUI ?

Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation**
à la **journée défense et citoyenneté**.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC



RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc



SGA/COM 2015

INTERNET & TELEPHONIE MOBILE

ELIGIBILITE ADSL

Le boîtier de raccordement Orange a été changé fin 2016, pour permettre l'éligibilité du service ADSL sur TOUTES les lignes fixes des abonnés téléphoniques de la commune.

Une opération Orange " Montée en Débit " sera réalisée courant 2017, sur le NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés), visant à augmenter le débit ADSL des clients raccordés à ce NRA, afin d'améliorer l'usage des services internet.

Le NRA sera raccordé par une fibre optique à l'antenne placée sur les hauteurs de la commune, qui capte le Très Haut Débit par ondes hertziennes. Le raccordement électrique et la mise en route opérationnelle de ces équipements sont promis par Orange pour courant 2017.

TELEPHONIE MOBILE « ZONES BLANCHES »

31 communes de l'Yonne ont été reconnues "zones blanches" lors des deux campagnes de mesures réalisées du 5 octobre au 3 décembre 2015.

Aujourd'hui, pour la mise en œuvre opérationnelle du déploiement de ce programme, c'est un regroupement des EPCI conduit par la commune nouvelle de Charny qui assure la maîtrise d'ouvrage en liaison avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne qui réalisera la construction.

Le site de Poilly-sur-Serein fait partie de cette liste et une antenne de réception sera placée au lieu-dit « ancienne décharge » route de Lichères. Notre communauté de communes 3CVT financera les travaux de raccordement, tout le reste du programme est financé par l'Etat.

Tous les opérateurs en téléphonie mobile seront présents sur cette antenne.

La mise en œuvre opérationnelle est envisagée courant 2017.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le jeudi (même les jours fériés). Veuillez sortir votre bac rigide avec couvercle (obligatoire) le matin-même ou la veille au soir. Les éboueurs ne ramassent plus les cartons. Vous devez les déposer soit dans le bac à tri « carton » soit à la déchetterie.

Triez vos déchets en utilisant les containers situés Place de la Luzerne.

DÉCHETTERIE

Vous disposez d'un droit d'accès aux déchetteries de : Chablis située route d'Avallon ou de Maligny située ZA – rue Gaston Houssier.

Horaires d'ouverture :

CHABLIS		MALIGNY	
Lundi – Mardi :	13h30/17h	Lundi – Mardi :	8h30/12h
Mercredi – Jeudi :	8h30/12h	Mercredi – Jeudi :	13h30/17h
Vendredi – Samedi :	8h30/12h et 13h30/17h	Vendredi – Samedi :	8h30/12h et 13h30/17h

Lors de votre première visite et sur présentation d'un justificatif de domicile, une carte d'accès vous sera délivrée.

LOCATION DU FOYER COMMUNAL

Les tarifs de location de la salle sont les suivants :

	Journée	Week-end	Réunion/ Vin d'honneur
Habitants de la commune	130 €	200 €	60 €
Particuliers / associations hors commune	180 €	250 €	80 €
Jeunes de Poilly (- 25 ans)	60 €	100 €	30 €
Associations communales Réunion / Décès	gratuit		

Pour vos fêtes, l'utilisation du préau et le prêt de bancs et tables sont possibles (s'adresser à la mairie).

FUEL – GROUPEMENT DE COMMANDE

Les Poillysiens sont toujours intéressés par la commande groupée de fuel (40 personnes) afin de bénéficier de rabais conséquents.

La liste est constituée par la responsable du groupement qui la transmet au fournisseur en faisant jouer la concurrence.

Les commandes inférieures à 500 litres doivent être faites à titre exceptionnel (problèmes financiers, maladie, chômage).

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès de Danielle PICORNELL au 03.86.75.96.52.

SITE INTERNET : www.poillysurserein.com

Retrouvez sur notre site tous les renseignements sur la vie pratique et administrative, les décisions et arrêtés municipaux, une rubrique historique et des infos pratiques pour séjourner et découvrir notre beau patrimoine.

Informez-vous en lisant les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire, régulièrement mis à jour.

SERVICES DE L'ÉPICERIE

L'épicerie PROXIMARCHÉ du village vous propose les services suivants :

- Alimentation générale
- Dépôt de pain (Viennoiseries et pâtisseries sur commande)
- Point Poste
- Distribution Butagaz
- Pizzas
- Livraisons gratuites Tél : 03.86.54.84.22
- Possibilité de commander par mail : epiceriepoilly@orange.fr

HORAIRES :

Lundi : Fermé

Mardi au Vendredi : 7 h – 13 h / 15 h – 19 h

Samedi : 8 h 00- 13 h / 15 h – 19 h

Dimanche : 8 h – 13 h / Fermé



NOTRE ARRONDISSEMENT

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la commune de Poilly sur Serein est rattachée administrativement à l'arrondissement d'Auxerre.

En effet, le Préfet de l'Yonne, considérant qu'il y avait lieu de modifier les limites des arrondissements d'Auxerre et d'Avallon pour tenir compte notamment de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017, 13 communes de l'ancien arrondissement d'Avallon à savoir : Béru, Beugnon, Butteaux, Carisey, Fleys, Lasson, Neuvy-Sautour, Nitry, Percey, Poilly-sur-Serein, Sormery, Soumaintrain et Villiers-Vineux, ont été rattachées à l'arrondissement d'Auxerre.

Par contre, 3 communes qui faisaient partie de l'arrondissement d'Auxerre à savoir : Arcy-sur-Cure, Bois d'Arcy et Merry-sur-Yonne sont désormais rattachées à l'arrondissement d'Avallon.

NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, notre commune est membre de la communauté de communes Chablis Villages Terroirs (3CVT), née de la fusion des communautés de communes du Pays Chablisien et Entre Cure et Yonne.

52 titulaires et 29 suppléants, 67 agents salariés.

Président Dominique Charlot

VP « Commissions paritaires et Relations extérieures » Patrick Gendraud

VP « Administration générale, affaires juridiques et Personnel » J. Joublin

VP « Finances » Etienne Boileau

VP « Gestion des Déchets » Jean Michaut

VP « Travaux et Assainissement » Raymond Degryse

VP « Services Périscolaires Extrascolaires et Transports » Hélène Comoy

VP « Petite enfance Ecole de musique et vie associative » J-D. Franck

VP « Tourisme et Communication » Marie-José Vaillant

VP « Santé et Vie sociale » Chantal Royer

VP « Aménagement du Territoire Economie » Colette Lerman

LIGNE REGULIERE DE BUS

Nous vous rappelons que cette ligne, qui dessert quotidiennement Auxerre et Tonnerre au départ de Chablis, peut être utilisée par tous les usagers.

Tarif unique : 2 € quel que soit votre trajet !



Jours de fonctionnement	Période scolaire			Services à la demande		
	Me	Sa	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve Sa	Lu Ma Me Je Ve Sa	
Renvoi						
AUXERRE Lycée Fourier	12:10					
AUXERRE Arquebuse côté ville	12:15	12:15	17:40	11:30	17:15	
AUXERRE Gare Routière	12:25	12:25	17:50	11:40	17:25	
AUXERRE Lamartine	12:30	12:30	17:55		17:27	
Arrivée du TRAIN de PARIS			17:38			
AUXERRE SNCF	12:33	12:33	17:58	11:45	17:30	
QUENNE Place de l'Eglise		12:39				
NANGIS		12:40				
LA BROSSE	12:43	12:41	18:03	11:55	17:40	
MONTALLERY Place		12:44				
BEINES Café	12:50	12:51	18:10	12:02	17:47	
POINCHY R.N.	12:55	12:56	18:15	12:07	17:52	
CHABLIS Champion	12:58	12:59	18:18	12:10	17:55	
CHABLIS Ecole / Mairie	13:03	13:04	18:23	12:13	17:58	
FLEYS Place de l'Eglise	13:08	13:09	18:28	12:18	18:03	
BERU - COLLANS Route Nationale	13:11	13:12	18:31	12:21	18:06	
SERRIGNY - VIVIERS R.N.	13:14	13:15	18:34	12:24	18:09	
TONNERRE Les Lys Dépôt Colis	13:24	13:25	18:44	12:34	18:19	
TONNERRE Poste	13:25	13:26	18:45	12:35	18:20	
TONNERRE Pl. M. de Bourgogne	13:26	13:27	18:46	12:36	18:21	
TONNERRE SNCF	13:28	13:29	18:48	12:38	18:23	
TONNERRE Hôpital	13:30	13:31	18:50	12:40	18:25	
TONNERRE Rue Europe	13:32	13:33	18:52	12:42	18:27	
TONNERRE Les Prés Hauts	13:35	13:36	18:55	12:45	18:30	

Jours de fonctionnement	Période scolaire			Services à la demande		
	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve	Sa	Lu Ma Me Je Ve Sa	Lu Ma Me Je Ve Sa	
Renvoi	(1)	(1)				
TONNERRE Les Prés Hauts		06:50	06:30	08:10	14:10	
TONNERRE Hôpital		06:55	06:35	08:15	14:15	
Arrivée du TRAIN de PARIS					14:09	
TONNERRE SNCF	06:40		06:40	08:17	14:17	
TONNERRE Pl. M. de Bourgogne	06:42		06:42	08:19	14:19	
TONNERRE Les Lys Dépôt	06:44		06:44	08:21	14:21	
SERRIGNY - VIVIERS R.N.	06:54		06:54	08:31	14:31	
BERU - COLLANS Route Nat.	06:57		06:57	08:34	14:34	
FLEYS Place de l'Eglise	07:00		07:00	08:37	14:37	
CHABLIS Centre Dépôt	07:05		07:05	08:42	14:42	
CHABLIS Champion	07:10		07:10	08:45	14:45	
POINCHY R.N.	07:13		07:13	08:48	14:48	
BEINES Café	07:18	07:18	07:18	08:53	14:53	
MONTALLERY Place			07:23			
LA BROSSE	07:25	07:25	07:32	09:00	15:00	
NANGIS			07:34			
QUENNE Place de l'Eglise			07:37			
AUXERRE SNCF	07:32		07:42	09:10	15:10	
Départ TRAIN pour PARIS	08:03		08:03		15:31	
AUXERRE Lamartine	07:35	07:35	07:45	09:13	15:13	
AUXERRE Gare Routière	07:40	07:40	07:50	09:18	15:18	
AUXERRE Lycée Fourier	07:45	07:45				
AUXERRE Arquebuse Côté ville	07:52	07:52	07:55	09:23	15:23	

Renseignements horaires et tarifs :

Rapides de Bourgogne
3 rue des Fontenottes
89000 AUXERRE

Tél : 03.86.94.95.00

Email : rb@transdev.fr

FÊTES ET ANIMATIONS DU VILLAGE

Le village de Poilly a la chance d'être doté de nombreuses associations qui mènent des actions pour apporter à tous les habitants une meilleure qualité de vie.

La commune les soutient au mieux en leur offrant la gratuité des photocopies, la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes et des locaux communaux disponibles, une tribune libre dans le journal communal ...

Toutes ces fêtes ou repas nous offrent la possibilité de rencontrer du monde, de mieux nous connaître, et participent à la vie de Poilly.

Festivités 2017

Dimanche 5 mars :	Repas des Aînés offert par la municipalité
Dimanche 12 mars :	Repas « tête de veau » - Ass Sauvegarde Monuments
Dimanche 18 mars :	Exposition photos – Comité St-Vincent Poilly 2017
Samedi 25 mars :	Concert de Christelle LOURY à l'église de Poilly
Lundi 08 mai :	Commémoration au monument aux morts
Samedi 20 mai :	Tournoi de pétanque organisé par les Galoupiots
Dimanche 11 juin :	Vide-greniers organisé par l'Ass Sauvegarde Monuments
Dimanche 2 juillet :	Kermesse de l'école
Mi-juillet :	Fête Nationale avec feu d'artifice et pot de l'amitié
Samedi 26 août :	Repas du Colombier + tombola
16 et 17 septembre :	Journées du Patrimoine
Samedi 11 novembre :	Commémoration au monument aux morts
Novembre ou décembre :	Repas Saint Eloi
Dimanche 17 décembre :	Fête communale de Noël

SERVICES A L'ENFANCE

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs finance les services à l'enfance mis à disposition des familles sur le territoire intercommunal.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter :

Le Pôle Enfance à Chablis

7 rue du Cantara Tél : 03.86.42.06.97

Services disponibles :

- Crèche – ouverte toute l'année sauf 2 semaines en août
- Centre de Loisirs - ouvert les mercredis et toutes les vacances scolaires
- Relais Assistantes Maternelles
- Ecole de Musique

La Maison de l'Enfant à Pontigny

Rue St Thomas Tél : 03.86.47.86.12

Services disponibles :

- Crèche – ouverte toute l'année sauf 2 semaines en août
- Centre de Loisirs - ouvert les mercredis et toutes les vacances scolaires
- Relais Assistantes Maternelles
- Ecole de Musique et de Danse

ÉCOLE MULTI SPORTS

Elle s'adresse aux enfants de 5 à 11 ans, des activités sportives y sont initiées par un éducateur diplômé d'état pour un cycle de 3 semaines minimum. Ainsi 10 à 12 sports différents sont proposés par saison.

Les responsables de l'École Multi Sports :

Antenne de Chablis (gymnase)

M. Olivier FARAMA : Téléphone : 06.08.82.21.18

Antenne de Ligny-le-Châtel (gymnase)

M. Losseni DIABY : Téléphone : 06.50.36.61.04

Jours et Horaires pour les 2 sites :

Tous les mercredis après midi de 14h à 17h selon l'âge



GARDERIE PÉRISCOLAIRE – ÉCOLE PRIMAIRE DE POILLY-SUR-SEREIN

La garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h30 et les soirs de 15h45 à 18h15, ainsi qu'à la pause méridienne de 11h30 à 13h30 avec restauration.

Renseignements auprès de la secrétaire de mairie de Poilly.

Tel : 03.86.75.90.29

TRAVAUX - INVESTISSEMENT 2016

En 2016, l'accent a été mis sur des travaux de réfection de voiries et sur des mises en accessibilité et en sécurité de certains bâtiments publics :

Réfection des caniveaux et bordures rue d'en Bas et rue de l'Abbé Thériat (RD I44) :

Ce chantier engagé fin 2015, a été poursuivi au printemps 2016, malgré une météo peu clémente. Ce fut aussi l'occasion de reprendre bon nombre de grilles d'écoulement des eaux pluviales en trottoir qui étaient cassées ou inexistantes et présentaient un risque d'accident pour les piétons. Ces travaux étaient un préalable à la réfection, par les services départementaux, de la chaussée et des carrefours, ainsi que la remise en état du parking au-dessus de l'église.

Ces travaux spectaculaires exécutés avec de gros moyens matériels, ont entraîné un important décaissement des anciens revêtements puis un reprofilage des chaussées qui étaient très déformées. Le coût total de la partie incombant à la commune a été de 40 685 €

Ecole communale :

Dans le cadre de la réglementation des établissements recevant du public (ERP), il a été installé une alarme incendie ainsi que des blocs d'éclairage de sécurité pour un montant de 3 216 € TTC.

Dans le cadre du Plan Vigipirate, ont été effectués :

- La remise en état des grilles d'entrée de la cour
- La pose d'interphones à l'école et à la mairie et l'achat de cornes de brume
- L'aménagement d'une salle de confinement avec la pose de blindages sur les portes et verrous.

Eglise : 2^{ème} tranche d'éclairage intérieur

Pour faire suite à la 1^{ère} tranche qui avait eu pour but de restaurer et remettre en fonctionnement les luminaires anciens (lustres, chandeliers...), il convenait de compléter l'éclairage à la fois pour l'assistance et aussi pour mettre en valeur les voutes. Des spots assurant ces 2 fonctions ont été mis en place pour un coût de 8 245 €, financé à 80 % comme la 1^{ère} tranche par un don de l'association de sauvegarde des monuments de Poilly.

Place de l'église :

Dans le cadre d'un agenda programmé d'accessibilité exigé par les services de l'Etat, il a été décidé, après appel à candidature pour recruter un maître d'œuvre et une entreprise, de procéder à un réaménagement de cet espace très pentu. Ceci afin de permettre la création d'un parvis et l'aménagement d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite, en préservant bien entendu, l'accès des riverains et mettre en valeur les abords de l'édifice classé monument historique.

Après obtention des autorisations nécessaires (autorisation de travaux, avis de la commission départementale d'accessibilité, avis de l'architecte des bâtiments de France), les travaux furent lancés et très rapidement, il fut constaté que l'accès des 2 riverains n'étaient plus assuré.

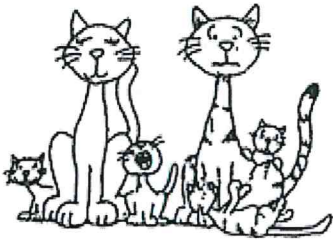
Le chantier fut arrêté et des solutions alternatives furent envisagées. A ce jour, il convient que l'aménagement définitif soit validé par le Conseil Municipal, après consultation des riverains.

Achat de matériels et autres travaux :

- Ecran d'ordinateur, tables et chaises pour l'école
- Tracteur-tondeuse et tondeuse autotractée
- Borne incendie à la gare et prise d'eau à l'église

AVIS AUX PROPRIETAIRES D'ANIMAUX

La loi du 6 janvier 1999 rend obligatoire l'identification des chats par un tatouage, effectué par les services vétérinaires.



De plus, devant l'augmentation alarmante des colonies de chats errants, la stérilisation de votre animal s'avère nécessaire. Laisser sortir vos chats non stérilisés et tolérer que « la nature suive son cours », c'est provoquer chaque année et imposer à vos voisins plusieurs portées de chatons, dont les quelques survivants deviendront sauvages et grossiront le contingent des chats errants.

Nous poursuivons chaque année les opérations de capture des chats errants, pour les faire opérer à l'aide des bons de stérilisation offerts par les associations de protection animale.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour signaler un chat dans votre secteur.

« STERILISER, C'EST PROTEGER »

Rappel de l'Article R.632-I du code pénal concernant les chiens :

« Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 2^{ème} classe de 35 euros ».



En outre, toute nuisance sonore relative aux aboiements de jour comme de nuit, peut être déclarée par le voisinage à la gendarmerie qui interviendra auprès des propriétaires

Si les bruits sont constatés et la nuisance avérée, la gendarmerie est habilitée à dresser un procès-verbal avec ordre de faire cesser la nuisance par tout moyen approprié.

ECOLE DE POILLY

L'année 2016 est écoulée, et nous tenterons encore et encore de résister en cette année 2017. Pas facile dans ce contexte où la vie des petites écoles est menacée mais aussi avec la réglementation de plus en plus draconienne ; (aménagement d'une pièce de confinement blindée, portes d'accès fermées à clés, exercices d'évacuation et de confinement), tout cela représente de l'investissement pour une commune mais c'est aussi beaucoup de stress et de questions pour de si jeunes enfants...



Ce début d'année 2017 sera un peu spécial pour notre école, puisque les enfants se préparent également à la St Vincent avec la réalisation d'un projet qui sera exposé devant leur cour de récréation, ils ont également donné de leur énergie pour construire une décoration avec les ateliers des Galoupiots ...

Bravo les petits loups, vous êtes la relève de la prochaine St Vincent dans 20 ans !!!!

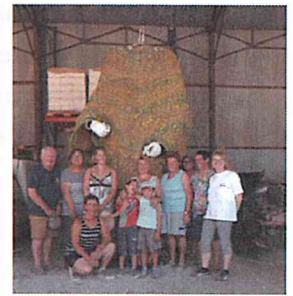
Encore une fois, **MERCI** aux parents d'élèves, **MERCI** aux habitants de Poilly de répondre toujours présents et aussi nombreux à nos manifestations et à très vite !!!

Bonne Année 2017 à Tous !!!

Les enfants de l'école

Alonso, Mia, Sarah, Rose, Grégory, Chloé, Clara, Emmy-Lohane, Chrystiano, Corentin, Gabin, Loly, Rachelle, Gabriel, Roger, Jade, Jessica.

MAGNIFIQUE SAINT-VINCENT ...



MERCI A TOUS, BRAVO POILLY !!!



LES GALOUPIOTS

Soutien scolaire

L'association continue son soutien scolaire à titre gratuit aux enfants de l'école (4 élèves sont concernés cette année). Chacun d'entre eux est aidé de façon individuelle par des bénévoles. C'est un véritable cours particulier qui leur est offert.

Ateliers créatifs

Cette année les ateliers n'ont pas fonctionné comme habituellement. C'est une construction destinée à la Saint-Vincent Poilly-sur-Serein 2017 qui a été entreprise dès les grandes vacances et jusqu'au mois de décembre, sans aucune participation demandée aux familles puisqu'il s'agit d'une œuvre commune.

La surprise a bien été gardée et les enfants ont été très motivés. Ce sont de vrais professionnels. Vous avez découvert leur travail les 4 et 5 février.

Les ateliers traditionnels reprendront à partir du mois de mars.

L'ARCHE-DE-NOÉ-FABRIQUÉE-PAR-LES-GALOUPIOTS



Tournoi de pétanque

Pour sa troisième année, le tournoi a accueilli 32 doublettes. Petits et grands ont pu se confronter dans la bonne humeur. Une fois de plus les donateurs ont été très généreux, ce qui nous a permis de récompenser tous les participants. Devant le succès de cet événement, nous vous donnons rendez-vous le 20 mai 2017.

Halloween

Les enfants ont fabriqué toutes les décorations destinées à la place du village et ont participé à leur installation. Un bon moment de partage.



Pour toutes ces activités, l'association a été aidée et soutenue par de nombreux bénévoles qui consacrent du temps à nos jeunes Poillysiens, et par les cotisations de ses membres.

On ne cessera jamais de répéter que sans nos bénévoles, nous ne pourrions entreprendre toutes ces actions. Encore un grand merci à tous.

**TOUTE L'EQUIPE DES GALOULIOTS VOUS SOUHAITE
UNE BELLE ANNEE 2017 ET TOUT PARTICULIEREMENT
UNE BONNE SANTE**

ASSOCIATION « SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE POILLY »

Association loi 1901 – Mairie de Poilly-sur-Serein 89310

La nouvelle année vient de commencer,

Qu'il me soit permis, au nom de l'Association, de vous adresser mes vœux les plus chers, santé, joie, bonheur qui permettent de nous retrouver tout au long de l'année.

Les activités de notre association ont connu un vide-greniers honorable et un repas du Colombier qui comptait de nombreux participants ... A reconduire.

La sortie de Guédelon en a surpris plus d'un, nous pourrions réfléchir à une future escapade dans les mêmes conditions.

Que dire des réalisations matérielles entreprises ou réalisées ?

- L'éclairage intérieur de l'église est terminé, ce qui met notamment le cœur en valeur (cela manquait)
- Les travaux du parvis sont terminés, pour ce qui concerne la partie prévue et financée par l'association

Il est évident que notre église bénéficie de toutes nos attentions, c'était le souhait de Francine en créant l'association et nous resterons fidèles à sa ligne de conduite.

Dans les manifestations 2017, nous avons la joie de recevoir Christelle Loury, chanteuse icaunaise, ce sera en mars en notre église de Poilly.

Dans le registre des deuils, nous aurons une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés. L'association n'a que douleur et regret dans la disparition de notre amie Edith Moreau, ardente collaboratrice.

Bonne année à tous.

La présidente,
BILLAULT Mireille

AMICALE DES POMPIERS DE POILLY SUR SEREIN

Une autre année s'achève pour notre CPI qui a réalisé cette année 11 interventions dont 7 secours à personnes. Les 8 exercices de manœuvres effectués au cours de cette saison ont permis de maintenir les acquis de base et de vérifier le bon fonctionnement du matériel.

Nous avons aussi effectué des journées formation afin de maintenir le niveau d'expérience souhaité par le SDIS afin de pouvoir poursuivre nos missions de secours dans de bonnes conditions, ainsi, Julie et Raphaël viennent d'obtenir leurs brevet de prompt secours. Tout le groupe est aujourd'hui capable d'assurer les soins d'urgence vitale. Nous sommes dotés du sac de première intervention comme toutes les casernes du département.

Notre effectif est composé de 8 personnes, nous enregistrons le départ de Laurent Laliq et d'Anthony Gacon. Bienvenue au caporal-chef Florian Bodrero qui rejoint le CPI.

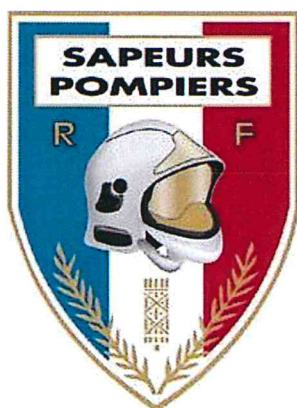
Le barbecue des pompiers organisé avant le tir du feu d'artifice a été un grand succès et sera reconduit l'an prochain. Le repas de Ste Barbe s'est déroulé, dans la bonne humeur, merci à tous les participants. Un repas de l'amicale est en projet, nous vous tiendrons au courant de la date.

Pour nous joindre, composez le 18 ou le 112. (En cas de feu d'habitation actionnez en complément le bouton sirène situé vers la porte de la mairie).

J'espère avec force qu'un des membres du CPI pourra me succéder au poste de chef de corps car je pense mettre fin à mes fonctions dans un délai proche.

Merci à tous ceux qui, par leurs messages de soutien et leur générosité, nous encouragent à poursuivre nos missions.

L'ensemble des pompiers de Poilly-sur-Serein et moi-même vous souhaitons une très belle année.



Le chef de corps, François Venot.

CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT DE POILLY SUR SEREIN

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2016

Après avoir été fermé pour les fêtes du 23 décembre 2015 au 06 janvier 2016, le Club des Cheveux d'Argent de POILLY SUR SEREIN a poursuivi ses activités tout au long de l'année 2016 :

- Réunions traditionnelles les mercredi après-midi : jeux, goûters et anniversaires avec petits cadeaux ;
- Galette des Rois le 13 janvier 2016 ;
- Crêpes au mois de février ;
- Repas de Noël le 02 décembre 2016 préparé par la Maison BARRAL à BONNARD, suivi d'une tombola et de jeux pour celles et ceux qui le souhaitent ;
- Loto le 21 décembre 2016 ;
- Fermeture du Club pour les fêtes du 21 décembre 2016 au 04 janvier 2017.

L'excursion annuelle du Club prévue le 03 juin 2016 et consistant en une journée découverte culturelle et gastronomique entre CHENONCEAU et AMBOISE n'a pu avoir lieu en raison d'un nombre insuffisant de participants.

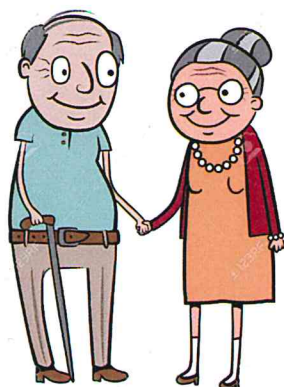
Le Club prévoit de programmer à nouveau cette "Promenade en Touraine", soit en avril 2017, soit en mai 2017, et espère que cette promenade attirera alors de nombreux participants.

Enfin le Club rappelle qu'il est ouvert à tous et toutes et que toute personne désirant passer un agréable après-midi ou partager un moment convivial est la bienvenue.

Bonne et Heureuse Année 2017.

* * *

La Présidente
Luisette Leclerc



Réalisé par la mairie de Poilly-sur-Serein

Imprimé par nos soins

Février 2017